

CULTURE ET ECONOMIE: CHIFFRES ET CRYPTES

par FRANÇOISE BENHAMOU* et PHILIPPE CHANTEPIE**

1. Introduction

Depuis plusieurs années, les rapports, études, statistiques s'amoncellent sur la culture, son poids économique, l'impact des événements ou des équipements culturels, la valeur ajoutée produite et les emplois créés. Peu de doute que la culture, comme bien d'autres domaines, est entrée dans le mouvement de «rationalisation» qui veut qu'on puisse – elle aussi – l'appréhender par les nombres¹. Et dans ce mouvement d'«économisation» de la culture qu'on présente comme inédit, nécessaire à l'évaluation des politiques publiques et objet de communication, on manifeste souvent une ignorance de la pensée économique de la culture et des médias, a *fortiori* du numérique.

Pourtant, les grands auteurs classiques de l'économie évoquent souvent la question de l'économie de la culture et de la connaissance. Parmi eux, mentionnons pêle-mêle Pierre de Boisguilbert, Jean Bodin, Adam Smith, David Ricardo, Frédéric Bastiat, Karl Marx, Pierre-Joseph Proudhon, et bien plus tard, Alfred Marshall et John Maynard Keynes. Ils ont souvent tiré un exemple, une illustration, présenté un cas limite, dans les domaines du savoir, de la rémunération ou du statut de l'auteur, du spectacle, etc.

Une histoire de l'économie des arts, de la culture, et une anthologie de ces textes manquent certainement. Elles diraient par exemple qu'il y a déjà longtemps, la question de la valeur du travail d'un artiste ou d'un savant, de sa carrière, d'une œuvre de création et de ses prix, qu'ils soient ceux d'un spectacle ou d'une œuvre plastique comme d'une découverte scientifique, ou plus simplement de la transmission du savoir,

301

* Professeur à l'université Paris 13 et membre de l'Arcep. 20 – Rue de Condé – 75006 Paris, e-mail: Fbenhamou5@gmail.com

** Inspecteur général – Inspection générale des affaires culturelles – Ministère de la Culture et de la Communication, 3 – Rue de Valois – 75033 Paris Cedex 01, e-mail: philippe.chantepie@culture.gouv.fr

Cet article a été publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 8, 2016, p. 8-18. Disponible sur le web: <http://bbf.ensib.fr/consulter/bbf-2016-08-0008-001>.